

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-059**

L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 29

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

SIRTOM

Modification des statuts

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETAIRE : Gilles DELANGE

Vu la délibération du 16 janvier 2017, par laquelle le Comité Syndical du SIRTOM a émis un avis favorable quant à la modification de ses statuts portant sur :

- la création de la Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour ;
- la création de la Communauté de Communes Midi Corrézien ;
- la perception de la TEOM par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort en lieu et place des communes de La Bachellerie et le Lardin Saint Lazare ;
- la création de la commune nouvelle de Les Coteaux Périgourdin en lieu et place des communes de Grèzes et Chavagnac adhérente de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;
- la création de la commune nouvelle de Malemort en lieu et place de Malemort sur Corrèze et Venarsal, adhérente de la Communauté d'agglomération du bassin de Brive.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'émettre** un avis favorable à la modification statutaire du SIRTOM.

Le Président




D. BOISSERIE